

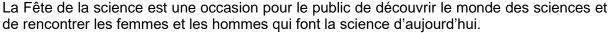
GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET





LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DE LA FÊTE DE LA SCIENCE

La Fête de la science, initiée en 1991 par Hubert Curien, alors ministre de la Recherche, est une manifestation nationale destinée à promouvoir la culture scientifique, technique et industrielle et à favoriser, dans un cadre festif, les échanges entre la science et la société, et notamment pour les jeunes et les scolaires.



C'est une opportunité pour les jeunes de s'informer, de poser des questions en direct, et pourquoi pas de se découvrir une vocation grâce à l'échange d'idées et d'expériences avec ceux qui pratiquent la science au quotidien.

Voici les principaux enjeux de la Fête de la science :

- favoriser le partage de savoirs et les échanges entre les chercheurs et les citoyens ;
- valoriser le travail de la communauté scientifique :
- faciliter l'accès à une information scientifique de qualité ;
- permettre à chacun de mieux s'approprier les enjeux des évolutions scientifiques et ainsi favoriser une participation active au débat public ;
- découvrir le travail des scientifiques et les métiers issus de la recherche ;
- sensibiliser le grand public à la culture scientifique ;
- stimuler, chez les jeunes, l'intérêt pour la science, la curiosité à l'égard des carrières scientifiques, susciter des vocations.

QUI PEUT PROPOSER UN PROJET FÊTE DE LA SCIENCE ?

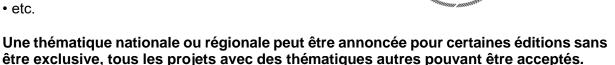
Ce sont des chercheurs, des enseignants, des ingénieurs, des techniciens, des entreprises, des associations, des collectivités, des musées, des médiathèques, etc.

Scientifiques ou passionnés de sciences, ils souhaitent partager leur enthousiasme pour les sciences et techniques en se mobilisant bénévolement à travers de multiples expériences. conférences, visites de laboratoires, de sites naturels et industriels, café des sciences, spectacles vivants...

QUELLES THÉMATIQUES PEUVENT ÊTRE ABORDÉES ?

Des sciences dites dures à la nature, en passant par les sciences humaines et sociales, toutes les disciplines et leurs applications sont représentées :

- de la biodiversité aux sciences de la vie et de la santé ;
- en passant par les sciences de l'univers ;
- les mathématiques :
- la physique ;
- · les sciences humaines et sociales ;
- l'environnement ;
- etc.



QUELLES FORMES PEUVENT PRENDRE LES ACTIVITÉS PROPOSÉES ?

Que ce soit à destination du grand public ou des scolaires, les projets proposés peuvent prendre des formes très variées : expérience, animation, spectacle, rencontre entre chercheur et public, débat, exposition, atelier scientifique, visite de laboratoire ou d'entreprise... et se dérouler dans divers lieux : dans des laboratoires, des entreprises,





des établissements scolaires, des maisons de quartier ou dans des Villages des sciences qui regroupent plusieurs projets en un lieu. Un projet peut également intégrer un parcours scientifique sur une thématique donnée ou un moment dédié.

LES PUBLICS

- Tout public (3-5 ans, 6-14 ans, 15-18 ans, adultes)
- Public scolaire (maternelle, primaire, collège, lycée, étudiants)

LES GRANDES ETAPES DE LA FÊTE DE LA SCIENCE

- 15 février : lancement de l'appel à projet régional
- 30 avril : clôture de l'appel à projet
- 8 juin : comité de labellisation des projets
- Semaine 26: attribution des subventions



QUEL EST LE PROCESSUS DE LABELLISATION DES PROJETS FÊTE DE La science ?

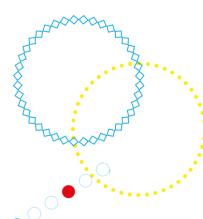
Des référents départementaux ont pour mission d'évaluer les projets proposés par les porteurs de projets au regard des objectifs de la Fête de la science. Les critères évalués sont les suivants :

- caractère attractif et accessible de l'action ;
- qualité pédagogique du projet ;
- implication de scientifiques dans le montage et/ou le déroulement de l'action ;
- originalité du projet.

A l'issue du process de labellisation, un courrier électronique informe les porteurs de projets labellisés.

QUI PEUT OBTENIR UNE SUBVENTION POUR UN PROJET FÊTE DE LA Science ?

Certains projets peuvent recevoir une subvention de l'Etat ou de la Région s'ils répondent aux conditions suivantes :



- structures pouvant recevoir une subvention : les associations, les établissements scolaires et les artistes/compagnies (si associatifs) ;
- dans le cadre des conférences, ne peuvent être financés que les défraiements et non la rémunération de l'intervenant ;
- les subventions par projet sont de 500 € maximum.

Une notification de l'aide obtenue sera précisée par courrier électronique.

En cas de demande de subvention, merci de transmettre le RIB de votre structure par courriel à votre coordination départementale

LE RÔLE DES COORDINATIONS

Les coordinations départementales ont pour rôle de vous accompagner de la phase de préparation à la réalisation de votre projet.

Par exemple, elles peuvent vous aider à :

- définir votre projet ;
- trouver un lieu où pourra se dérouler votre animation et vous indiquer où se trouvent les Villages des sciences et les éventuels regroupements d'activité de votre département ;
- vous mettre en relation avec des partenaires et d'autres porteurs de projets ;
- vous expliquer le processus de labellisation des projets ;
- vous indiquer si votre structure peut bénéficier d'un soutien financier pour la mise en œuvre de votre projet ;
- vous aider dans le choix de vos outils de communication ;
- etc.

